

BE-A0523\_721061\_807352\_FRE

Inventaire des archives du notaire Paul  
Rogister à Montegnée, 1885-1891



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

---

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Compétences et activités.....	5
Archives.....	5
Contenu et structure.....	6
Contenu.....	6
Langues et écriture des documents.....	6
Sélections et éliminations.....	6
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	7
I. Répertoires.....	7
1 - 7 Répertoires chronologiques. 22 juin 1885 - 23 décembre 1891.....	7
II. Minutes.....	8
8 - 31 Minutes. 22 juin 1885 - 4 août 1891.....	8

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:  
Notaire Rogister Paul (Montegnée)

Période:  
1885-1891

Numéro du bloc d'archives:  
BE-A0523.6703

Etendue:

- Etendue non inventoriée: 1.00 m
- Dernière cote d'inventaire: 31.00

Dépôt d'archives:  
Archives de l'Etat à Liège

## Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS*

Les documents sont consultables aux horaires, tarifs et règlements en vigueur aux Archives de l'État à Liège (pour plus d'informations, consultez notre site web <http://arch.arch.be>).

Selon l'article 62 de la loi sur la fonction notariale du 25 ventôse an XI. Les actes notariaux de plus de 100 ans sont librement communicables.

Les actes notariaux de moins de 100 ans sont librement communicables au notaire déposant, son ayant cause ou un membre du personnel mandaté par l'étude notariale.

Toute autre personne peut consulter un acte notarial de moins de 100 ans sur présentation d'une déclaration écrite d'un notaire (qui ne doit pas nécessairement être l'ancien détenteur des minutes ou son successeur) dans laquelle celui-ci attestera que le demandeur est une personne intéressée en nom direct, héritier ou ayant droit pour l'acte dont l'autorisation est donnée.

Si le demandeur est un géomètre, l'autorisation écrite d'un notaire peut être remplacée par un mandat écrit sous la forme d'une lettre de mission, à condition que celle-ci émane d'une personne intéressée en nom direct.

Attention : seul(s) l(es) acte(s) énuméré(s) dans l'autorisation peu(ven)t être communiqués.

### *CONDITIONS DE REPRODUCTION*

Les documents peuvent être reproduits selon les tarifs <sup>1</sup>et règlements appliqués par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

---

1 Voir arrêté ministériel du 25 mai 2018 fixant les tarifs pour des prestations effectuées par les Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces.

Histoire du producteur et des archives

### *PRODUCTEUR D'ARCHIVES*

#### NOM

Notaire Paul Rogister.

#### HISTORIQUE

Le notaire Paul Rogister a exercé de 1885 à 1891 à Montegnée.

#### COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le notaire est un officier public, nommé par le Roi. Sa compétence couvre trois grands domaines du droit : le droit immobilier (achat, vente de biens immobiliers, emprunts, etc.), le droit familial (contrat de mariage, adoption, donation, succession, divorce, etc.) ainsi que le droit des affaires (constitution de sociétés, fusion, etc.).

Le notaire intervient souvent dans ces trois domaines parce que la loi impose des écrits pour constater des accords entre deux ou plusieurs parties. On appelle ces écrits actes authentiques. Le notaire et ses collaborateurs effectuent donc des recherches auprès des différentes administrations pour que l'acte soit inattaquable, tant sur le contenu que sur la forme. Ils en assurent également le suivi.

#### *ARCHIVES*

Les minutes du notaire Paul Rogister ont été versées aux Archives de l'État à Liège par Françoise Wéra, Candice Collard et Didier Timmermans, notaires associés SPRL à Montegnée, le 12 septembre 2019.

Contenu et structure

### *CONTENU*

Les archives couvrent la période d'exercice du notaire Paul Rogister à Montegnée.

### *LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS*

Les documents sont rédigés en français.

### *SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS*

Aucun document n'a été éliminé.

---

## Description des séries et des éléments

### I. RÉPERTOIRES

*1 - 7 RÉPERTOIRES CHRONOLOGIQUES. 22 JUIN 1885 - 23 DÉCEMBRE 1891.*

1	22 juin 1885 - 30 décembre 1885.	1 cahier
2	6 janvier 1886 - 29 décembre 1886.	1 cahier
3	5 janvier 1887 - 27 décembre 1887.	1 cahier
4	7 janvier 1888 - 26 décembre 1888.	1 cahier
5	2 janvier 1889 - 27 décembre 1889.	1 cahier
6	1er janvier 1890 - 29 décembre 1890.	1 cahier
7	1er janvier 1891 - 23 décembre 1891.	1 cahier

## II. MINUTES

8 - 31 MINUTES. 22 JUIN 1885 - 4 AOÛT 1891.

8	22 juin 1885 - 31 août 1885 (n° 1-57).	1 liasse
9	1er septembre 1885 - 31 octobre 1885 (n° 58-107).	1 liasse
10	3 novembre 1885 - 30 décembre 1885 (n° 109-161).	1 liasse
11	6 janvier 1886 - 23 février 1886 (n°1-36).	1 liasse
12	1er mars 1886 - 28 avril 1886 (n°41-92).	1 liasse
13	3 mai 1886 - 29 juin 1886 (n°94-145).	1 liasse
14	1er juillet 1886 - 28 août 1886 (n°146-189).	1 liasse
15	3 septembre 1886 - 26 décembre 1886 (n°191-245).	1 liasse
16	5 janvier 1887 - 25 février 1887 (n°1-43).	1 liasse
17	1er mars 1887 - 31 août 1887 (n°44-106).	1 liasse
18	1er septembre 1887 - 30 octobre 1887 (n°107-142).	1 liasse
19	4 novembre 1887 - 27 décembre 1887 (n°144-186).	1 liasse
20	7 janvier 1888 - 30 avril 1888 (n°1-62).	1 liasse
21	6 mai 1888 - 29 août 1888 (n°63-112).	1 liasse
22	1er septembre 1888 - 26 décembre 1888 (n°113-169).	1 liasse



---

23	2 janvier 1889 - 30 mars 1889 (n°1-51).	1 liasse
24	1er avril 1889 - 27 juin 1889 (n°52-98).	1 liasse
25	7 juillet 1889 - 30 septembre 1889 (n°99-148).	1 liasse
26	4 octobre 1889 - 27 décembre 1889 (149-189).	1 liasse
27	1er janvier 1890 - 28 avril 1890 (n°1-63).	1 liasse
28	2 mai 1890 - 27 août 1890 (n°64-135).	1 liasse
29	1er septembre 1890 - 29 décembre 1890 (n°136-174).	1 liasse
	Non consultable	
30	1er janvier 1891 - 30 avril 1891 (n°1-53).	1 liasse
	Non consultable	
31	3 mai 1891 - 4 août 1891 (n°54-108).	1 liasse
	Non consultable	